



- **Responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de AIAC Courtage.
- **Individuelle accident** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

- **Conditions d'inscription** :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence sportive FFA, FFTRI ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Soit d'une attestation de Parcours de Prévention Santé que la FFA propose sur son site <https://pps.athle.fr/> qui remplace le certificat médical (validité de 3 mois).

- **Droit à l'image** : les participants acceptent la publication de leur nom et l'utilisation de leur image à titre sportif, promotionnel et non commercial.

Renseignements :
Tél : 06 76 05 28 76
e-mail : corridadacharlevillemezieres@gmail.com